NON-RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

L'Algérie continue dans le chemin de la régression

L'idée de l'installation de tribunaux spéciaux pour le jugement des criminels, responsables des kidnappings des enfants, a été sévèrement décriée par les avocats, invités hier à la table ronde organisée par le quotidien* El Moudjahid, *autour de la problématique des droits de l'homme en Algérie.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - «Nous avons assez souffert des tribunaux spéciaux de la France coloniale et des pouvoirs successifs algériens depuis l'indépendance. Il est vrai que le kidnapping des enfants est un acte affreux, mais il faut voir celui qui a commis ce crime en tant qu'humain», a déclaré Rachid Ouali, ancien membre du Conseil de l'ordre des avocats à Alger. «Il faut faire attention à certaines déclarations, surtout lorsqu'il s'agit d'engager toute une institution dans des projets scandaleux comme ces tribunaux spéciaux», a-t-il ajouté, avant de dresser un sévère réquisitoire sur la régression des droits de l'homme en Algérie. Il dira que notre pays a brillé ces derniers temps en bafouant la liberté d'expression et de culte.

Les procès en cascade contre certains journaux et journalistes sont cités en exemple par l'avocat. Maître Rachid Ouali a également évoqué le procès intenté à Tiaret contre Habiba, une chrétienne accusée de prosélytisme suite à son arrestation en détention de six exemplaires de la Bible. «Ce crime n'existe par dans les textes juridiques mais il semble que l'on a oublié que c'était notre héros l'émir Abdelkader qui a sauvé 10 000 chrétiens d'un massacre sûr par les musulmans à Damas. Où est passée l'époque où le Nord maghrébin était une terre d'accueil des chrétiens et des juifs ?» s'est-il interrogé. «Nous avons fait une grave répression qui a dépassé les limites de la chrétienté», a-t-il ajouté avec regret. «Ce n'est pas l'imam la mosquée du coin, le maire ou le chef de daïra qui décide de l'existence d'une infraction contre la loi ou non», a insisté l'avocat, actuellement conseiller du président de l'Union internationale des avocats. Maître Smaïn Chamma abonde dans le même sens en rappelant qu'un texte de loi garantissant la rémunération des hommes de cultes non musulmans a été adopté par l'Etat algérien au lendemain de l'indépendance. Ledit texte est toujours en vigueur, a-t-il précisé, en dénonçant, à son tour, la multiplication des attaques menées par l'Algérie contre les autres religions.

«Des jugements sont rendus dans la méconnaissance des principes fondamentaux de l'Islam dans la compréhension des autres religions», a estimé Me Tahar Bentaleb, avocat à la cour d'Alger. L'intervenant a ajouté qu'«il nous faut un comportement civilisé pour faire appliquer les lois relatives au respect des droits humains dont la plupart des textes des organisations internationales ont été ratifiés par l'Algérie». Ces lois ne semblent pas trouver leur application sur le terrain, à en croire les déclarations de Mme Zoubida Assoul, représentante du réseau juridique des femmes arabes en Algérie. L'intervenante n'a pas omis de parler des droits bafoués de la femme et des enfants. Les invités du débat d'*El Moudjahid* ont tous constaté l'inadéquation des textes de lois algériennes aux attentes des citoyens qui réclament le respect du droit d'accès au travail, à la santé, à l'eau et à l'enseignement.

Pour Me Smaïn Chamma, le pouvoir algérien ne doit pas se révolter lorsqu'il est, à chaque fois, épinglé par les organisations internationales, sur la question du non-respect des droits de l'homme en Algérie. Selon cet avocat, les responsables algériens communiquent mal et lorsqu'ils le font, c'est à travers des communiqués ministériels vides de sens. Les conférenciers ont insisté sur la vulgarisation de la question des droits de l'homme en l'introduisant dans les programmes de l'enseignement dès le cycle primaire. «Le respect des droits de l'homme passe par l'adoption d'un système politique démocratique clair», a conclu Me T. Bentaleb.

L. M.

PENDANTE DEPUIS 17 ANS

L'affaire de l'ex-Enapal de nouveau devant les juges

Plusieurs affaires liées aux questions du terrorisme et de l'économie sont programmées à l'ordre de la session criminelle d'été au niveau de la cour d'Alger, a-t-on appris de source judiciaire sûre. Selon cette même source, il s'agit de procès qui reviennent après cassation introduite auprès de la Cour suprême.

A. Bettache - Alger (Le Soir) - Le procès de Abdelmadjid Dahoumène, tenu dimanche dernier à la cour d'Alger, après plusieurs renvois, était le premier d'une série d'affaires liées au terrorisme où sont impliquées des personnes dont une grande partie activement recherchées par les services de sécurité. On indique que le nombre d'affaires de ce genre inscrites à l'ordre de cette session dépasse la vingtaine, suivies des affaires économiques. Dans ce cadre, il est important de noter que la plus ancienne affaire inscrite à l'ordre de la cour d'Alger depuis 1992 est toujours pendante. Il s'agit de l'affaire de l'ex-Enapal, communément appelée «l'affaire Hassaïne Zemmouri». Pour rappel, cette affaire, qui avait été jugée une première fois en 1998 au niveau de la cour d'Alger et rejugée une seconde fois deux années plus tard, avait occupée au début des années 90 le devant de la scène médiatique.

Photo : Samir Sid

Une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre dans les années 1990.

Le mis en cause, en l'occurrence l'ex-P-dg de l'ex-Enapal, une entreprise nationale chargée de l'approvisionnement en produits agroalimentaires, était poursuivi par la justice pour «avoir conclu des contrats d'approvisionnement contraires à la législation». Le contrat était conclu avec l'entreprise française Unishipping concernant également le transport par voie maritime de la marchandise.

Lors du premier procès, après cinq années de détention à la prison de Serkadji, Hassaïne Zemmouri avait été condamné à cinq années de prison ferme, alors qu'en appel, il avait bénéficié de l'acquittement. Il est à noter que durant cette session, des affaires liées aux crimes de sang et aux détournements sont également programmées.

A. B.

SELON LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ

Le nombre des détournements est important, non leur volume

C'est le nombre des détournements au niveau des trésoreries et des comptables qui importe et non leur volume qui est minime, selon le directeur général de la Comptabilité. Mohamed Djahdou indique par ailleurs que cette administration compte améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir)- Hier au siège du ministère des Finances, le directeur général de la Comptabilité, Mohamed Djahdou, a explicité le processus de réformes tous azimuts et processus de modernisation de la comptabilité générale publique et des services du Trésor public. Un double processus qui coûtera 10 milliards de dinars pour les quatre prochaines années et dans lequel cette direction s'est engagée. Comptant un effectif de 14 500 agents et chapeautant notamment la Trésorerie centrale, les trésoreries de wilaya, communales et des structures de santé, cette direction est chargée essentiellement du contrôle de l'utilisation de la dépense publique, en veillant à la régularité de l'exécution et sa liquidation. A ce propos, Mohamed Djahdou a évoqué la restructuration du circuit de la dépense publique dans le contexte d'un troisième plan quinquennal 2010-2014 «en préparation». Dans cet ordre d'idées, le directeur général de la Comptabilité a indiqué qu'un nouveau plan comptable de l'Etat, en préparation et axé sur la transparence et une fiabilité accrue, sera prêt d'ici juin 2009. Il a également indiqué que le décret d'application n° 08-156 de la loi 07-11 portant nouveau système comptable financier, devant entrer en vigueur le 1er janvier 2009, a été publié dans le dernier Journal officiel n°27, et ce en attendant la parution de l'arrêté ministériel relatif à la nomenclature et finalisé au niveau du secrétariat général du gouvernement. D'autres points ont été évoqués dont la révision du cadre législatif de la comptabilité publique et celle opportune pour «la sauvegarde de l'intérêt public», du cadre législatif régissant la profession des experts comptables et des commissaires aux comptes et comptables agréés. En outre, Mohamed Djahdou a évoqué la question des détournements comptables et de trésorerie. Tout en indiquant qu'en 2007, plus de soixante missions de contrôle dont 27 au niveau des trésoreries de wilaya, 20 au niveau des trésoreries de commune, cinq dans les comptes d'affectation spéciale et 7 missions ponctuelles ont été programmées et menées par les inspecteurs des services comptables et que le nombre des missions d'inspection augmentera en 2008 à 70 missions, couvrant même des postes à l'étranger. Certes, le directeur général de la Comptabilité a reconnu qu'«il y a des choses négatives, des malversations, des détournements de fonds» au niveau de certaines trésoreries, dont un cas récent dans une trésorerie de wilaya.

Toutefois, Mohamed Djahdou a estimé que c'est le nombre de détournements au niveau des trésoreries et des comptables qui importe et non leur volume qui est minime, selon lui.

Des montants peu importants mais un nombre de détournements «inquiétant», laissera-t-il entendre. Même s'il a insisté, relativisant, sur les efforts déployés en matière de vérification et de contrôle interne.

De même que le directeur général de la Comptabilité a évoqué la réhabilitation et la réalisation d'infrastructures nouvelles ainsi que la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des doléances des usagers, notamment les conditions d'accueil des bénéficiaires de pensions au niveau du Trésor central.

C. B.